

Permis de séjour pour la recherche d'emploi

Après vos études, vous pouvez demander à l'office des étrangers dont vous dépendez un permis de séjour d'une validité de 18 mois pour vous permettre de trouver un emploi correspondant à votre qualification (article 20 alinéa 3 point 1 de la loi sur le séjour des étrangers - AufenthG). Durant ces 18 mois, vous pouvez exercer tout type d'activité. Veuillez noter que ce type de permis de séjour ne peut pas être prolongé. Notre rubrique **Recherche de travail** vous donne des conseils précieux pour trouver un emploi en Allemagne. Les conditions suivantes doivent être remplies pour obtenir un permis de séjour de 18 mois :

- Justificatif de réussite aux études (diplôme)
- Justificatif d'assurance maladie
- Justificatif de moyens d'existence suffisants

Avant de faire votre demande, informez-vous auprès de l'office des étrangers dont vous dépendez pour savoir quels documents vous devez apporter. Certains services des étrangers proposent aussi des informations à ce sujet sur Internet.

<https://www.make-it-in-germany.com/fr/etudes-formations/etudes/perspectives/recherche-d-emploi>

12.06.2021, 20:38